

PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 23 FÉVRIER 2017 à 20 h 00

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire Bruno Tufféry.

PRÉSENTS : Rachel Charbonneaux, Alain Clerc, Gérard Estelle, Myriam Le Boulch, Béatrice Loison, Thierry Loison, Michel Millot, Michelle Personelli, Martine Potié, Florian Poudevigne, Richard Verdier.

ABSENT(S) avec PROCURATION : Bénédicte Chauvet à Gérard Estelle, Gérard Sautel à Bruno Tufféry, Patricia Vaz à Michelle Personelli.

Secrétaire de séance : Florian Poudevigne

Assistante : Christine Fabrègues.

ORDRE DU JOUR

1. Demande de subvention auprès de la dotation d'action parlementaire

Rapporteur : Bruno Tufféry

M. le Maire informe avoir reçu en mairie, M. Patrice Prat, Député de la 3e circonscription du Gard qui a répondu favorablement à une demande d'aide de 3 000 € pour la réfection d'une partie de la toiture de la Mairie.

NATURE DES TRAVAUX		MONTANT (TTC)		
Toiture de la Mairie		11 173,39 €		
PLAN de FINANCEMENT				
DÉPENSES		RECETTES		
Travaux	10 157,62 €	Auto financement	7 492,25 €	67,05 %
TVA	1 015,77 €	Dotation action parlementaire	3 000,00 €	26,85 %
		Remboursement FCTVA	681,14 €	6,10 %
TOTAL	11 173,39 €	TOTAL	11 173,39 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- (i) d'approuver la réfection de la toiture de la Mairie ;*
- (ii) d'approuver le plan de financement ;*
- (iii) d'approuver la demande de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire du Député ;*
- (iv) d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier.*

La séance est levée à : 20 h 10

Vu par Nous, Maire de Vénéjan, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L2121-25 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
Florian Poudevigne	Bruno Tufféry
	